

LE DON DE TITRES COTÉS EN BOURSE

Un don qui profite à tous.

Vous aimeriez soutenir la Fondation du Grand Séminaire de Montréal, mais vous ne voulez pas utiliser vos liquidités.

Vous détenez des titres (actions, obligations, parts de fonds communs de placement ou autres titres semblables inscrits à une bourse canadienne, américaine ou internationale) qui, depuis leur acquisition, ont acquis de la valeur.

Saviez-vous que depuis 2006, une mesure fiscale a permis d'éliminer l'impôt sur le gain en capital sur les titres transférés à un organisme de bienfaisance à titre de don.

Le don de titres par transfert direct est un excellent moyen de soutenir la Fondation du Grand Séminaire de Montréal sans entacher vos liquidités tout en bénéficiant d'intéressants avantages fiscaux.

Sachez que si vous transférez des titres ayant acquis de la valeur à la Fondation du Grand Séminaire de Montréal, vous n'aurez pas d'impôt à payer ni au provincial ni au fédéral sur le gain en capital présumé, ce qui réduira d'autant le coût réel de votre don.

La Fondation émettra un reçu officiel pour don de bienfaisance correspondant à la valeur des titres à la date du transfert. Cette mesure est valable tant pour les entreprises que pour les particuliers.

Pour bénéficier des avantages de cette mesure fiscale, il est important que les titres soient transférés directement du compte du donateur à celui de La Fondation du Grand Séminaire de Montréal. Si vous vendez vous-mêmes vos titres et faites un don en espèce par la suite, la règle du taux réduit d'inclusion ne s'applique pas.

Communiquez avec votre courtier ou votre institution financière afin de leur indiquer le type et le nombre d'actions que vous voulez transférer au compte de la Fondation du Grand Séminaire de Montréal.

Nous transmettrons alors le numéro de compte de la Fondation à votre courtier et le transfert se fera directement.

Un formulaire de transfert électronique d'un don en titres est mis à votre disposition.

AVANTAGES FISCAUX POUR UN PARTICULIER*

	Don en espèce	Don en actions
Valeur marchande (au transfert)	1000 \$	1000 \$
Coût d'acquisition	(400 \$)	(400 \$)
Gain en capital	600 \$	600 \$
Impôt sur le gain en capital Imposable à 45% (A)	(135 \$)	0 \$
Crédit d'impôt pour don 29 % Féd. + 24 % Prov. (B)	530 \$	530 \$
Avantage fiscal net (A + B)	395 \$	530 \$
Coût réel du don de 1 000 \$	605 \$	470 \$

**Les entreprises sont invitées à consulter leur conseiller fiscal pour en connaître les avantages.*

La Fondation du Grand Séminaire de Montréal dispose des ressources nécessaires pour effectuer efficacement le transfert de vos titres.

Pour plus d'information, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : info@fgsm.org.

© Fondation du Grand Séminaire de Montréal